APPLICATION DE GESTION DES DECISIONS DE CONGES

Cahier de spécifications fonctionnelles générales

Table des matières

Та	ble	des matières	1
I.	C	Contexte :	3
II.	C	Objectifs:	3
III.		Consistance	3
IV.		Module 1 : Gestion des décisions de cumul	4
٧.	Ν	Module 2 : Gestion des décisions de congés	6
	A. L	e congé administratif annuel :	7
	1-	Description :	7
	2-	Les règles de gestion :	7
	3-	L'interface du congé administratif :	8
	4-	Modèles des décisions relatives au congé administratif:	9
	B. L	e congé administratif pour les hauts responsables :	13
	1-	Description :	13
	2-	Interface de la rubrique du congé administratif pour les hauts responsables :	13
	3-	Modèles de décisions	15
	C. C	Congé exceptionnel ou Autorisation d'absence:	17
	1-	Description :	17
	2-	Les règles de gestion à assurer par l'application :	17
	3-	Les cas de figures de l'interface du congé exceptionnel :	17
	4-	Modèles de la décision du congé exceptionnel ou autorisation d'absence :	19
	D. C	Congé du pèlerinage :	20
	1-	Description :	20
	2-	Les règles de gestion à assurer par l'application :	20
	3-	L'interface du congé du pèlerinage	21
	4-	Modèle de la décision du congé du pèlerinage :	21
	E. C	Congé de maternité :	22
	1-	Description :	22
	2-	Les règles de gestion à assurer par l'application :	22
	3-	L'interface du congé de maternité :	22
	F. C	Congé de maladie :	24
	1-	Description :	24
	2-	Les règles de gestion à assurer par l'application :	24
	3-	Les interfaces du congé de maladie :	24
	4-	Modèles de la décision du congé de maladie:	25
VI.		Module III : Consultation de la situation des congés	26

VII.	Module IV : Sécurité	27
1-	Description :	27
2-	Les rubriques de gestion des droits d'utilisateur et de l'affectation des agents:	27
VIII	Module V : paramétrage	20

I. Contexte:

Le système de gestion des congés s'intègre dans le cadre du projet de la mise en place des modules complémentaires du système de gestion des ressources humaines.

Il consiste à la réalisation d'un système de gestion des différents types de congés régis par le statut de la fonction publique.

II. Objectifs:

Les principaux objectifs du système de gestion des congés sont :

- Faciliter la gestion des congés : Intégration de plusieurs fonctionnalités automatiques ;
- Maitriser le processus du traitement des demandes de congé émanant des différentes directions;
- Éliminer les risques d'erreur dans le calcul des soldes des différents types de congés;
- Editer les différentes décisions afférentes au processus de gestion des congés ;
- Avoir la traçabilité des congés octroyés pour tout collaborateur au niveau du METLE;
- Faciliter l'accessibilité à l'historique des congés de tout collaborateur du METL pour les gestionnaires des dossiers du personnel ;
- Avoir la possibilité de consultation de la situation des congés administratifs pour l'ensemble des collaborateurs du METL.

III. Consistance

1- Principales Fonctionnalités

Les principales fonctionnalités du système de gestion des congés sont :

- Gestion des demandes de congé et des décisions y afférentes ;
- Gestion des demandes de cumul et des décisions y afférentes ;
- Gestion des demandes d'annulation de congés et des décisions y afférentes ;
- Prise en charge des jours de week-end, des jours fériés (nationaux et religieux) et des jours chômés;
- Calcul du solde de congé pour un fonctionnaire ;
- Calcul du solde de congé pour les fonctionnaires d'une entité ; (avec une consultation en ligne)

- Edition des différents types de décisions afférents à la gestion des congés ;
- Gestion des références des décisions ;
- Fiche d'attribution de congé par fonctionnaire ; (avec une consultation en ligne)
- Gestion des droits d'accès par type de congés et par population gérée

2- Modules

Le système de gestion des décisions de congés est composé des modules suivants :

- Module I: Gestion des décisions de cumul (de report) ;
- Module II: Gestion des décisions des congés;
- **Module III**: Consultation de la situation Solde congé et des décisions y afférentes pour l'ensemble des fonctionnaires du METL;
- Module IV: Paramétrage et sécurité de l'application;
- Module V: Portail de consultation en ligne;

3- Acteurs

Le système de gestion des décisions de congé est destiné aux gestionnaires des affaires du personnel au niveau des directions centrales et territoriales, disposant des dérogations nécessaires pour l'octroi des décisions de congé.

Chaque utilisateur dispose des droits d'accès relatifs aux types de congés et aux fonctionnaires qu'il gère.

IV. Module 1 : Gestion des décisions de cumul

1- Description:

Une décision de cumul est générée suite à la demande de report d'un fonctionnaire du reliquat du solde de congé d'une année N à l'année N+1.

Les principales fonctionnalités du module sont :

- · Prise en charge des demandes de décisions de cumul;
- Récupération du grade à jour de la base de données RH;
- Vérification et calcul du reliquat à cumuler;
- Gestion automatique du numéro d'ordre des décisions;
- · Génération des décisions de cumul,

2- Règles de gestion

La décision de cumul d'une année N doit être introduite avant l'édition de la 1ère décision de congé de l'année N+1.

Lors de l'édition de la 1^{ère} décision de congé, en cas d'absence de décision de cumul, un message doit alerter l'utilisateur.

3- Interface:



4- Modèle de la décision

رق: مع ب 735

مقرر إرجاء رخصة إداريـــــة

إن وزير التجهيز والنقل واللوجيستيك والماء

بمقتضى الظهير الشريف رقم:1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، حسبها وقع تغييره وتتميمه.

بناء على الطلب الذي تقدمت به السيدة خديجة الأشهب، بتاريخ 22 نوببر 2019 وموافقة رؤسائها التسلسليين.

يقرر ما يلي:

فصل فريد: تتم الموافقة على إرجاء رخصة إدارية للسيدة خديجة الأشهب

لتعيين والإقامة الكتابة العامة - الرباط	كتابة العامة - الرباط
لإطار تقنية من الدرجة الأولى	نية من الدرجة الأولى
المدة: 22 يوم عمل كرخصة إدارية برسم سنة 19	خصة إدارية برسم سنة 2019

V. Module 2 : Gestion des décisions de congés

Ce module consiste à la prise en charge dynamique des différents éléments nécessaires à la gestion des décisions de congés selon le type de congé traité.

Les types de congés concernés sont les suivants :

- Conge administratif annuel
- Congé administratif pour les hauts responsables
- Congé exceptionnel ou autorisation d'absence
- Congé de pèlerinage
- Congé de maternité
- Congé de maladie

Α

A. Le congé administratif annuel :

1- Description:

Un congé administratif est dédié aux collaborateurs et collaboratrices du Ministère selon les dispositions du dahir n° 1-58-008 du 4 Chaabane 1377 (24 févier 1958) portant statut général de la fonction publique, relatives aux congés administratifs, et qui fait la référence organisant la gestion ce type de congé.

Les principales fonctionnalités sont :

- Prise en charge des demandes de décisions de congé;
- Récupération du grade à jour de la base de données ;
- Calcul automatique du solde de congé;
- Vérification de la durée demandée par rapport au solde ;
- Gestion automatique du numéro d'ordre des décisions ;
- Génération des décisions de congé avec prise en compte des différents cas :
 - Avec ou sans intérim
 - Au Maroc ou à l'étranger
 - Le genre de l'intéressé et de l'intérim
 - L'existence ou pas d'une décision de cumul et/ou décision de congé
- Prise en charge des demandes de report et édition des décisions de cumul
- Prise en charge des demandes d'annulation de congé et leur répercussion sur le solde du congé

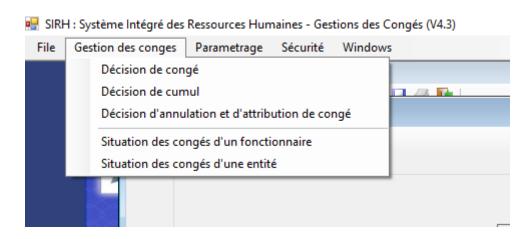
2- Les règles de gestion :

Le congé administratif est régit par les règles de gestion suivantes :

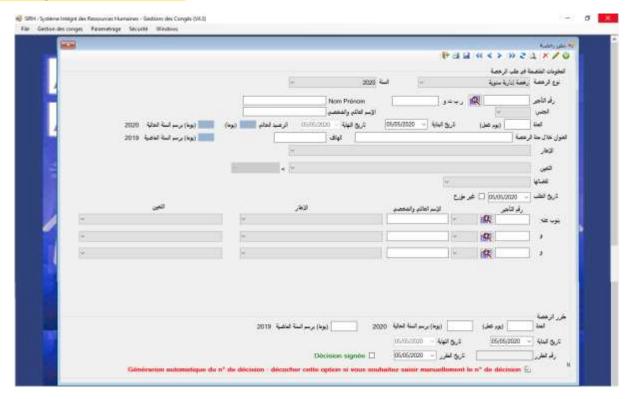
- ✓ La durée du congé administratif est fixée à 22 jours ouvrables pour chaque année ;
- ✓ Le fonctionnaire a le droit de reporter les jours de congé de l'année courante pour l'année prochaine.
- ✓ La décision de cumul doit être générée avant l'insertion du 1^{er} congé au cours d'une même année afin de bénéficier du solde cumulé en plus des 22 jours de l'année courante.
- ✓ Une décision de congé est éditée suite à la demande de congé du fonctionnaire, qui peut être datée ou non datée
- Le fonctionnaire demandeur du congé peut disposer de 0 à 3 intérims
- ✓ La situation administrative du fonctionnaire demandeur et des intérims est extraite à partir de la base de données RH
- ✓ En cas de demande de congé à l'extérieur du Maroc, une décision de congé en langue française est également éditée par le système, en plus de la décision de congé en arabe.

3- L'interface du congé administratif :

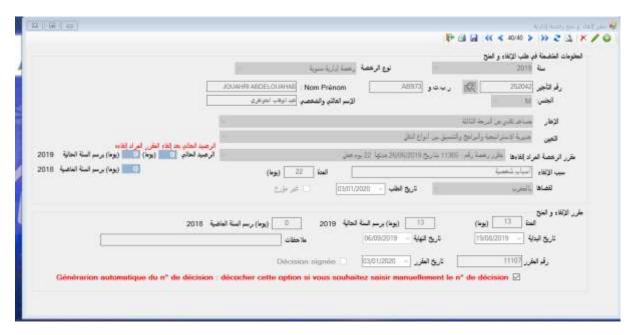
- Menu:



-Gestion congé administratif annuel



- Gestion d'annulation et attribution de congé



4- Modèles des décisions relatives au congé administratif:

-Décision de congé administratif annuel :

مقرر رخصة إداريــــــة

إن وزير التجهيز والنقل واللوجيستيك والماء

بمقتضى الظهير الشريف رقم: 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، حسبها وقع تغييره وتتميمه. بناء على الطلب الذي تقدمت به السيدة مجدولين لغوطي، بتاريخ 03 مارس 2020 وموافقة رؤسائها التسلسليين. بناء على المقرر رقم 814 بتاريخ 24 دجنبر 2019 القاضي بإرجاء 7 أيام عمل كرخصة إدارية لسنة 2019 إلى سنة 2020.

يقرر ما يلي: الفصل الأول: تمنح رخصة إدارية برسم سنتي 2019 و 2020 للسيدة مجدولين لغوطي:

	ط	مديرية الشؤون الإدارية والقانونية - الربا	التعيين والإقامة
7 أيام برسم سنة 2019 و 3 أيام برسم سنة	المدة 10 أيام عمل:		
	2020	محندسة دولة من الدرجة الأولى	الإطار
من 23 مارس 2020.	تاريخ البداية	03	
إلى غاية 03 أبريل 2020.	تاريخ النهاية		
بالمغرب	لقضائها		

الفصل الثاني: ينوب عن المعنية بالأمر طيلة هذه الرخصة السيد محدي القبري، متصرف من الدرجة الثانية، بنفس المديرية

DECISION

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

Vu le Dahir n° 1.58.008 du 4 Chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la Fonction Publique et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la demande formulée par l'intéressée en date du 26 Mars 2019.

DECIDE:

ARTICLE UNIQUE: Un congé administratif de 6 jours ouvrables, représentant ses droits à congé au titre de l'année 2018, est accordé à Mme. AMRI SOUMAYA, Ingenieur d'Etat Grade Principal, à la Direction des Ressources humaines, au Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, en résidence à Rabat, pour en jouir à l'étranger, à compter du 15 Avril 2019. (MIe à la DRPP: N° 1565798).

رام : ممب 11107

مقرر إلغاء ومنح رخصة إدارية إن وزير التجهيز والنقل واللوجيستيك والماء

بمقتضى الظهير الشريف رقم: 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، حسبها وقع تغييره وتتميمه.

بناء على مقرر الرخصة الإدارية تحت رقم: 11365 بتاريخ 26 يونيو 2019 والذي منح بموجبه السيد عبد الوهاب الجواهري

رخصة إدارية برسم سنة 2019 لمدة 22 يوم عمل ابتداء من 19 غشت 2019.

ونظرا لكون المعنى بالأمر لم يستفد من الرخصة السالفة الذكر.

يقرر ما يلي:

الفصل الأول: تلغى مقتضيات المقرر رقم 11365 الصادر في 26 يونيو 2019 المشار إليه أعلاه. الفصل الثاني: تمنح رخصة إدارية برسم سنة 2019 للسيد عبد الوهاب الجواهري:

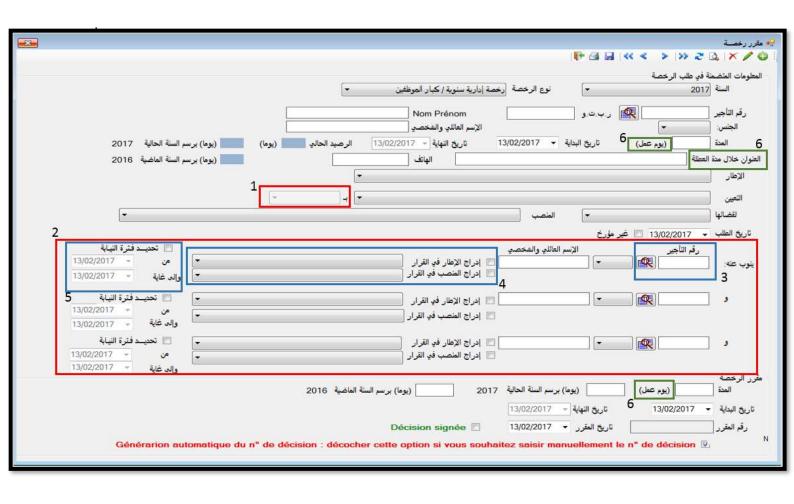
اع النقل - الرباط	ج والتنسيق بين أنوا	مديرية الاستراتيجية والبرام	التعيين والإقامة
	المدة 13 يوم عمل		
من 19 غشت 2019.	تاريخ البداية	مساعد تقني من الدرجة	الإطار
إلى غاية 06 شتنبر 2019.	تاريخ النهاية	العالثة	
بالمغرب	لقضائها		

B. Le congé administratif pour les hauts responsables :

1- Description:

Le congé administratif, pour les hauts responsables, a certaines particularités par rapport au congé administratif des autres fonctionnaires, et ceci au niveau des décisions éditées, vu l'inclusion des fonctions des responsables et la séparation entre la décision du congé et la décision de l'intérim.

2- Interface de la rubrique du congé administratif pour les hauts responsables :



La recherche par N° DOTI d'un responsable va permettre le remplissage automatique des listes déroulantes de la localité (1) et de la fonction (2), comme le montre la *figure* suivante :

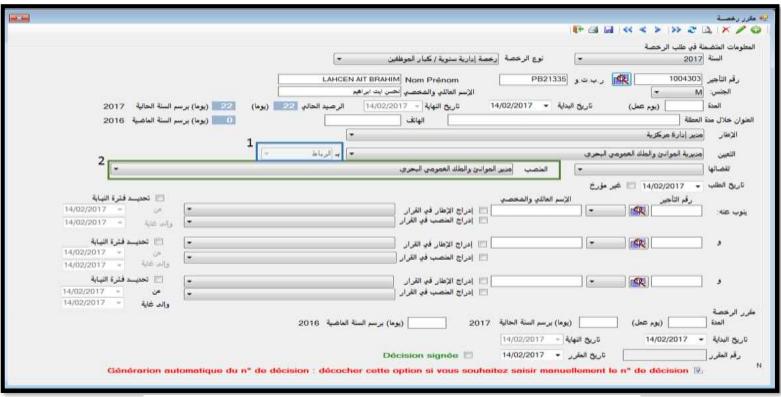
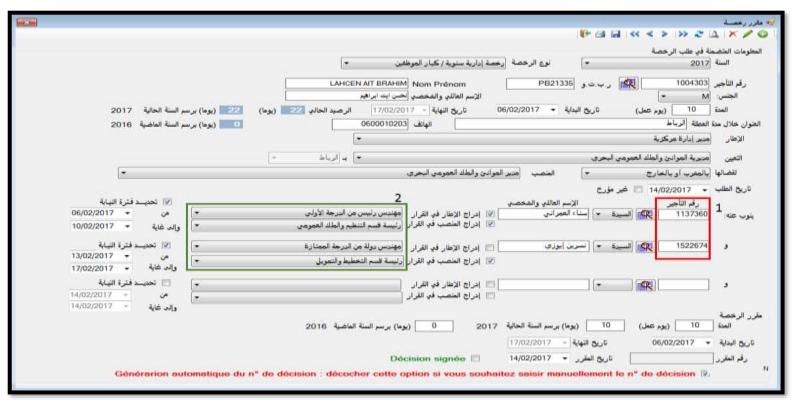


Figure: Interface du congé pour les hauts responsables - La recherche par N° DOTI d'un responsable.

La recherche par N° DOTI **(1)** des intérimaires va permettre le remplissage automatique des listes déroulantes du grade et de la fonction **(2)**, comme le montre la *figure* suivante :



3- Modèles de décisions

-Décision de congé du haut responsable

رځ : ممب 12325

مقرر رخصة

إن وزير التجهيز والنقل واللوجيستيك والماء،

بمقتضى الظهير الشريف رقم: 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، حسبها وقع تغييره وتتميمه.

بناء على الطلب الذي تقدم به السيد ميمون زمزامي.

يقرر ما يلي :

فصل فريد: تمنح رخصة إدارية برسم سنة 2019 للسيد:

التعيين والإقامة	الاسم الشخصي والعائلي
المديرية الجهوية للتجهيز والنقل واللوجيستيك بكلميم - واد نون -كلميم-	
المدة : 8 أيام عمل	ميمون زمزامي
تاريخ البداية : 15 يناير 2020.	
تاريخ النهاية : 24 منه.	
لقضائها: بالمغرب أو بالخارج	

-Décision de congé du haut responsable à l'étranger

DECISION

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

Vu le Dahir n° 1.58.008 du 4 Chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la Fonction Publique et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la demande formulée par l'intéressé en date du 31 Décembre 2019.

DECIDE:

ARTICLE UNIQUE: Un congé administratif de 8 jours ouvrables, représentant ses droits à congé au titre de l'année 2019, est accordé à M. ZEMZAMI MIMOUN, , au Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, en résidence à Guelmim, pour en jouir à l'étranger, à compter du 15 Janvier 2020.

-Décision de l'intérim

رځ : مم ب 12326

مقرر:

إن وزير التجهيز والنقل واللوجيستيك والماء

نظرا لأغراض مصلحية،

يقرر ما يلي :

الفصل الأول: ابتداء من 15 يناير 2020 وإلى غاية 24 منه، يكلف السيد الشرادي خالد، محندس رئيس من الدرجة الممتازة، المدير الإقليمي للتجهيز والنقل واللوجيستيك بكلميم، زيادة على محامه، لينوب عن السيد ميمون زمزامي، ، وذلك خلال المدة التي سيكون فيها هذا الأخير في إجازة

الفصل الثاني: يعهد إلى السيد الكاتب العام بتنفيذ هذا المقرر.

C. Congé exceptionnel ou Autorisation d'absence:

1- Description:

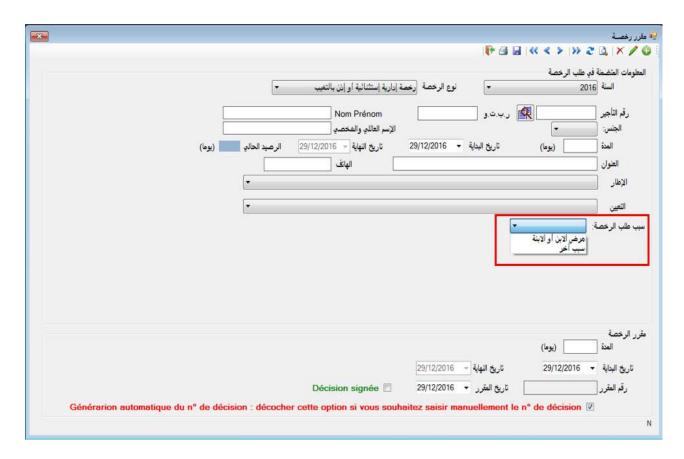
Un congé exceptionnel ou Autorisation d'absence est dédié aux collaborateurs du Ministère pour des motifs exceptionnels, sur maladie d'un fils du collaborateur ou sur demande d'une entité extérieure au ministère. Le dahir n° 1-58-008 du 4 Chaabane 1377 (24 févier 1958) portant statut général de la fonction publique fait la référence organisant la gestion ce type de congé.

2- Les règles de gestion à assurer par l'application :

- ✓ Le collaborateur a droit à une durée maximale de 10 jours pour le(s) congé(s) exceptionnel(s) ou autorisation d'absence au cours de la même année.
- Utilisation des jours calendaires au calcul de la date finale du congé.

3- Les cas de figures de l'interface du congé exceptionnel :

Un congé exceptionnel peut être demandé par une entité extérieure en faveur d'un collaborateur du METL, ou bien demandé par le collaborateur lui-même soit pour un motif personnel ou pour la maladie d'un fils. Les captures qui suivent montrent comment l'interface du système affiche chaque cas de figure.



- Le champ du motif du congé (سبب طلب الرخصة) doit prendre une des deux valeurs : soient Maladie d'un fils ou Autre motif ;
- Si le motif du congé est la maladie d'un fils, deux champs du motif (مرض الإبن أو الإبنة) et de la date du certificat médicale (تاريخ الشهادة المرضية) apparaitront dans l'interface;

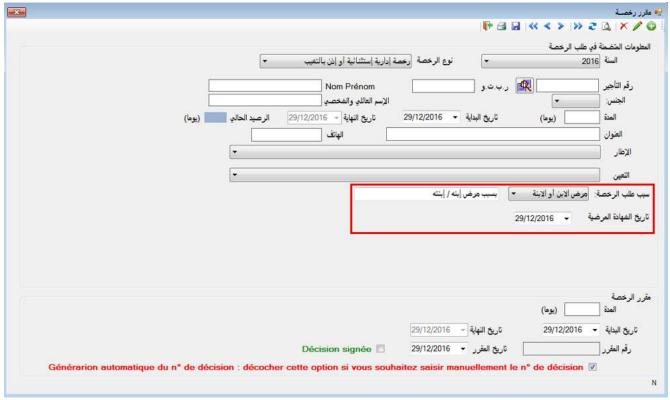
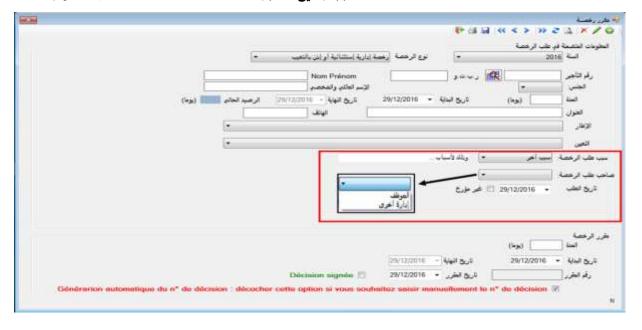
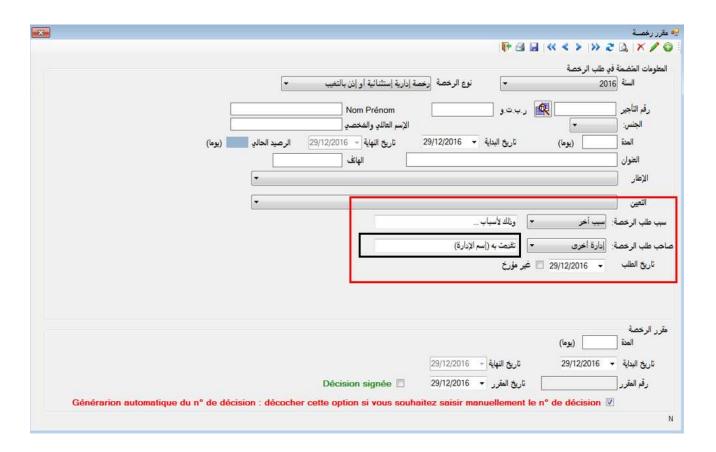


Figure 3: Interface du congé exceptionnel ou autorisation d'absence – les champs du motif maladie d'un fils.

Si le motif du congé est autre : des champs du motif (... وذلك لأسباب), du demandeur du congé (الموظف أو et de la date de la demande (تاريخ الطلب) apparaitront dans l'interface ;



✓ <u>Si demandeur du congé est une entité extérieure</u>: un champ du nom de l'entité extérieure apparaitra dans l'interface.;



4- Modèles de la décision du congé exceptionnel ou autorisation d'absence :

- Cas du motif sur demande extérieure ;
- Cas du motif personnel;
- Cas de maladie d'un fils.

D. Congé du pèlerinage :

1- Description:

Ce congé est donné à chaque collaborateur qui veut accomplir la saison du pèlerinage aux lieux saints, vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 41, et vu le décret n° 2-05-01 du 18 chaoual 1427 (10 novembre 2006) relatif à l'organisation de l'accomplissement du pèlerinage aux lieux saints par les fonctionnaires et agents de l'Etat (B.O n°5484 du 21 décembre 2006).

2- Les règles de gestion à assurer par l'application :

- ✓ La durée maximale du congé est de 60 jours.
- ✓ Les durées admissibles pour le congé sont soit de 60 jours ou de 30 jours.
- ✓ Utilisation des jours calendaires dans le calcul de la date finale du congé.
- ✓ Ce congé est donné à chaque collaborateur une seule fois durant sa carrière administrative.
- ✓ <u>Si le solde du congé administratif du collaborateur est de 22 jours ouvrables</u> lors de la présentation de sa demande du congé de pèlerinage, il bénéficie de 60 jours calendaires pour son congé de pèlerinage et son solde pour le congé administratif sera mis à zéro durant toute l'année courante.
- ✓ <u>Si le solde de congé administratif du collaborateur est inférieur à 22 jours ouvrables</u>, empêcher le gestionnaire de mettre un congé de pèlerinage de 60 jours calendaires, et l'indiquer qu'il faut mettre uniquement 30 jours calendaires pour le congé de pèlerinage avec l'édition simultanée d'une décision de congé administratif selon le reliquat du solde restant.
- ✓ <u>Si le solde de congé administratif du collaborateur est supérieur à 22 jours ouvrables</u>, éditer une décision de congé administratif selon le surplus du solde annuel (nombre de jours > 22), et appliquer le cas du solde égale à 22 jours.

3- L'interface du congé du pèlerinage

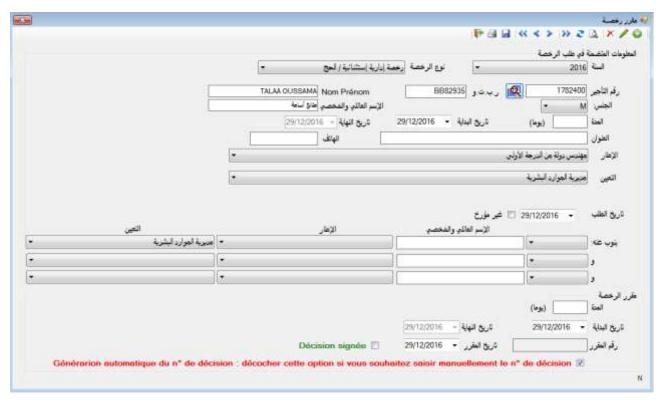


Figure : Interface du congé de pèlerinage.

4- Modèle de la décision du congé du pèlerinage :



E. Congé de maternité :

1- Description:

Un congé de maternité est dédié aux collaboratrices du Ministère après chaque accouchement. Le décret n° 2-99-1219 du 6 Safar 1421 (10 mai 2000) fixant les modalités d'application des dispositions du dahir n° 1-58-008 du 4 Chaabane 1377 (24 févier 1958) portant statut général de la fonction publique, relatives aux congés de maladie et de maternité, fait la référence organisant la gestion ce type de congé.

2- Les règles de gestion à assurer par l'application :

Le congé de maternité doit commencer dès le huitième mois de la durée de la grossesse, et ses principales règles de gestion sont les suivantes :

- ✓ La durée du congé de maternité est fixée dans 98 jours commençant depuis la date du certificat médicale ;
- ✓ Utilisation des jours calendaires au calcul de la date de la fin du congé.

3- L'interface du congé de maternité :

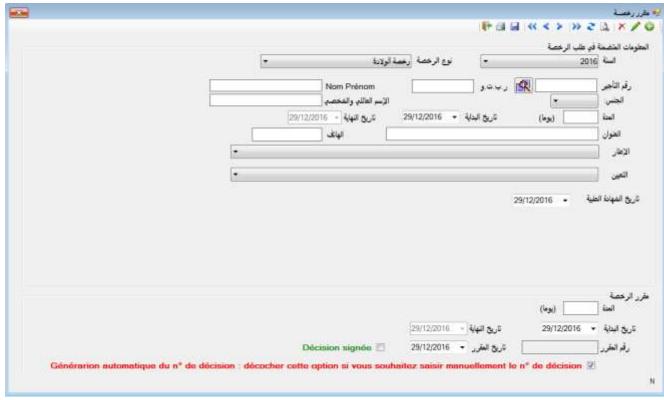


Figure : Interface du congé de maternité.

4- Modèle de la décision du congé de maternité :

YAUME DU MAROC ERE DE L'EQUIPEMENT TRANSPORT ET DE LA LOGETTQUE



الملكة المعربية وزارة التجييز و اللشل و اللوجيستيك

رخصة الولادة

إن وزير التجهيز والنقل واللوجيسليك ،

بمفتضى الطبير الشريف رقم: 1.11.10 الصادر في 14 من ربيع الأول 1432 (18 فيراير 2011) بتنفيذ الفانون رقم: 50.05 بتغيير و تتميم الطهير الشريف 1.85.008 بتاريخ 4 شعمان 1377 (24 فيراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيشة الممومية .

يناه على المرسوم رقم: 2.99 1219 صادر في 6 صفر 1421 (10 ماي 2000) تحديد بعوجيه كيفية تطبيق مقتضيات الظهر الشريف رقم : 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فيراير 1958) في شأن النظام الأساسي العام للوطيقة العمومية. المتعلقة بالرخص لأسباب صحبة ورخصة الولادة (1).

بناء على منشور الوظيفة العمومية رقم: 9362/وع /11 بتاريخ 15 نوبر 1962 حول الإجراءات المتخذة لشائدة الموطفات المتوفرات على أطفال عمرهم اقل من سنة

وبناء على شهادة الطبية لتاريخ 6 غشت 2014 المقدمة من طرف السيدة مونة رماي | to date mariliant

يقرر ما يلي:

الفصيل الأول: تمنح رخصة التغيب من أجل الولادة مديها ثمانية وتسعون يوما (98) ابتداء ر من 26 يوليوز 2014 للمديدة مونة رملي تقنية من الدرجة الثانية بمديرية الموارد البشرية بالرباط

القصل الثاني: ابتداء من نفس التارخ تستقيد المعنية بالأمر من رخصة استثنائية مديها ساعة كل يوم - نصف ساعة في الصباح ونصف ساعة بعد الزوال- وذلك لمدة سنة

الرباط في

F. Congé de maladie :

1- Description:

Un congé de maladie est dédié aux collaborateurs et collaboratrices du Ministère selon les dispositions du dahir n° 1-58-008 du 4 Chaabane 1377 (24 févier 1958) portant statut général de la fonction publique, relatives aux congés de maladie, et qui fait la référence organisant la gestion ce type de congé.

La fonctionnalité développée intègre actuellement le traitement du congé de maladie sans prendre en charge les spécificités liées à la durée du congé (courte, moyenne ou longue).

2- Les règles de gestion à assurer par l'application :

- ✓ Le congé est comptabilisé à partir de la date de début du certificat médical;
- √ L'utilisation des jours calendaires pour le calcul de la date de fin du congé;
- ✓ Le système calcule et affiche le cumul des jours de congé de maladie durant les 12 derniers mois qui précèdent la date de début du certificat déposé ;
- Le système permet au gestionnaire de saisir la répercussion du congé demandé sur le salaire de l'agent en se basant sur le cumul affiché (par défaut, le champ en question prend la valeur 'أجرة كاملة').

3- Les interfaces du congé de maladie :

L'interface en global est telle qu'il est affiché dans la capture suivante :

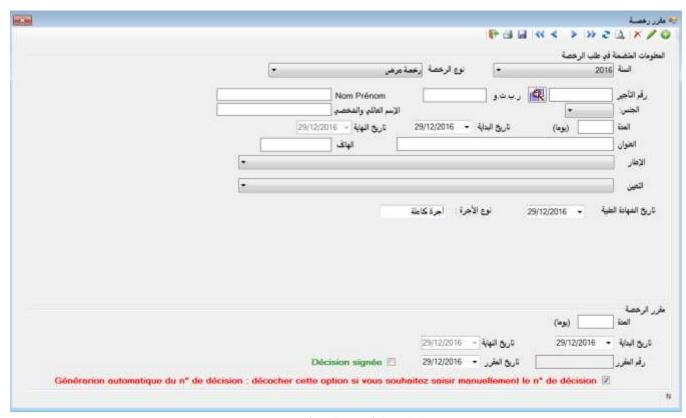


Figure : Interface du congé de maladie.

Si le gestionnaire cherche un agent via son N° DOTI, le système calcule et affiche le cumul des jours de congé de maladie durant les 12 derniers mois qui précèdent la date de début du certificat déposé, comme le montre la capture suivante :

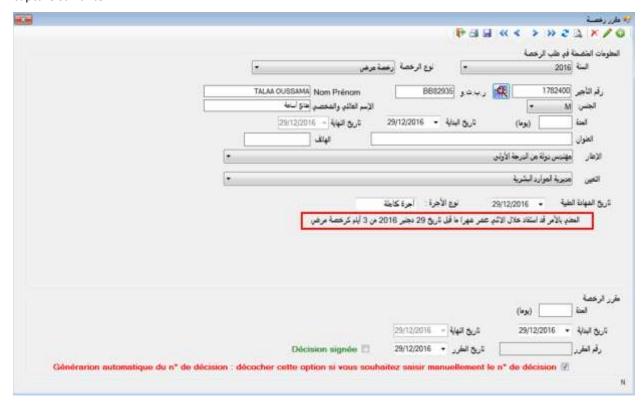


Figure : Interface du congé de maladie après recherche d'un agent.

4- Modèles de la décision du congé de maladie:

- Un congé de maladie pour un agent qui a un cumul nul des jours de congé de maladie durant les 12 derniers mois qui précèdent la date de début du certificat déposé;
- Un congé de maladie pour un agent qui a bénéficié d'un nombre de jours de congé de maladie durant les 12 derniers mois qui précèdent la date de début du certificat déposé;

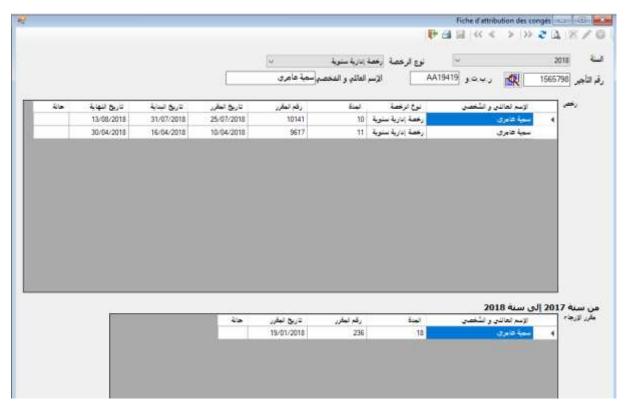
VI. Module III : Consultation de la situation des congés

1- Description

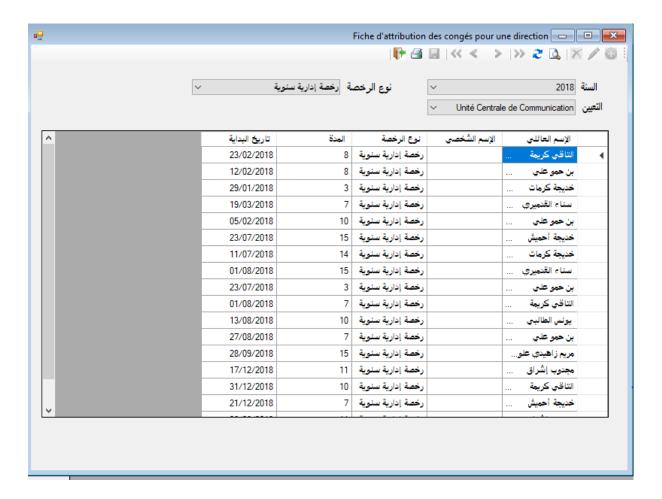
Le module de consultation de la situation des congés permet la consultation de la situation des congés et des décisions de cumul attribués à un fonctionnaire ou à l'ensemble des fonctionnaires d'une entité.

2- Interfaces

-situation des congés d'un fonctionnaire



-Situation des congés d'une entité :



VII. Module IV : Sécurité

1- Description:

Afin d'accorder la main aux gestionnaires des directions centrales et régionales du METL pour utiliser l'application de gestion des congés, des sous menus de *Sécurité* ont été réalisés, pour limiter la gestion des congés par l'utilisateur d'une direction sur ses collaborateurs, et/ou lui permettre le droit de gérer les congés des collaborateurs d'autres directions.

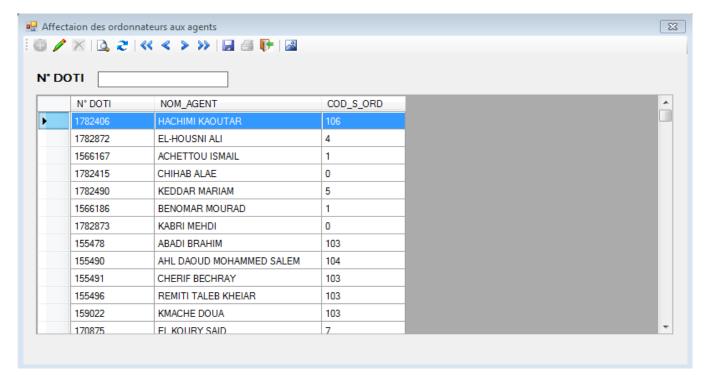
2- Les rubriques de gestion des droits d'utilisateur et de l'affectation des agents:

Un utilisateur de gestion des congés, dans une direction donnée, a le droit de traiter les dossiers de ses collaborateurs de la direction, et l'administrateur du système peut affecter à cet utilisateur le droit de gérer les congés des agents d'une direction ou entité autres que celle d'appartenance.

Pour ça, les sous menus 'Affectation des ordonnateurs aux utilisateurs' et 'Affectation des ordonnateurs aux agents' sont réalisés au niveau de l'application comme le montre la figure suivante :



Figure : Les sous menus de gestion des ordonnateurs.



Le sous menus 'Affectation des ordonnateurs aux utilisateurs' permettent de donner ou limiter le droit de l'utilisateur de gérer le personnel d'une direction. Cette fonctionnalité est gérée par l'interface montrée dans la figure suivante :

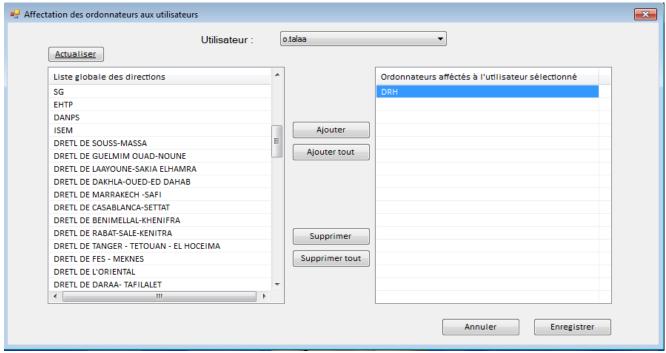


Figure : L'interface de l'affection des ordonnateurs aux utilisateurs.

Le sous menus 'Affectation des ordonnateurs aux agents' permettent d'affecter la gestion des congé d'un agent du METL à un utilisateur d'une direction donnée à travers des codes sous ordonnateurs. Cette fonctionnalité est gérée par l'interface montrée dans la figure suivante :

VIII. Module V : paramétrage

Le module paramétrage est destiné à l'administrateur de l'application de gestion. Il inclut le parmétrage des éléments nécessaires à la bonne mise en marche du système, en plus des jours fériés par année:

SIRH : Système Intégré des Ressources Humaines - Gestions des Congés (V4.3)

File Gestion des conges Parametrage Sécurité Windows



